

**PROCES VERBAL CONSEIL D'ECOLE n°2**  
Ecole élémentaire P. Robert (St Paterne Racan)

Jeudi 8 Février 2018

**🕒 18h00 Début de séance**

**Mairie :** Mme Lamandé (1<sup>ère</sup> adjointe au maire), M. Lapeau (conseiller municipal).

**Education nationale :** Mme Leclerc (excusée) remplacée par Mme Moreau (conseillère pédagogique), M. Royer (DDEN).

**Représentantes des parents :** Mmes Henriot, Mignot, Soulier, Brossard, Baillou (excusée)

**Enseignantes :** Mmes Nobilleau (CP), Modelin (CE1-CE2), Lemesle (CE2-CM1), Marnet (CM2, direction), Mme Baraquet (décharge de direction).

**1- Projets 2017-2018**

**- Interventions musique :**

Deux étudiantes du CFMI ont assuré les interventions musique d'octobre à janvier pour les classes de CE2-CM1 et CM2, à raison de 45 minutes par classe par semaine.

Les interventions se poursuivent avec deux nouveaux étudiants de février à juin pour toutes les classes au cours de cette période.

**- USEP (Union sportive des Ecoles Primaires) :**

- **10/02/18 :** cross de Neuillé Pont Pierre annulé pour intempéries (hors temps scolaire)
- **25/05/18 :** Trèfle tourangeau, à pied pour les classes de CP, CE1-CE2 et CE2-CM1 et à vélo pour la classe de CM2. Cette année, les élèves ne passeront pas le permis piéton ni le permis vélo. La gendarmerie n'assure plus ces services.
- **29/05/18 :** Usépiades (rencontres sportives) à Sonzay (CP et CE1-CE2)
- **31/05/18 :** Usépiades (rencontres sportives) à Sonzay (CE2-CM1 et CM2)
- **05/07/18 :** Triathlon (nage, course et vélo) à la piscine de Saint Paterne (CE2-CM1 et CM2)

**- Projet artistique :**

Le projet artistique sur le thème de la narration mené dans les classes de CE2-CM1 et CM2 avec les artistes Marion Ménard et Camille Eşayan (issues du collectif « Emballage collectif ») débutera le 19/02/18. Elles interviendront dans les classes une semaine par mois, communément avec les 2 classes et par petits groupes, jusqu'en juin. La restitution de leur travail se fera lors d'une exposition à la Clarté Dieu les **12 et 13/06/18** (date à confirmer).

Mme Marnet demande à la mairie de pouvoir disposer d'une de leur salle pour la musique le mardi le temps des interventions de ces artistes, ce qui est accepté par Mme Lamandé.

**- Sortie :**

Avec l'argent versé par l'Association La Chaumière que les enseignantes remercient, toutes les classes se rendront au Puy du Fou le **04/06/18**, de 7h00 à 20h00.

- Piscine :

Les séances reprendront au mois de juin pour les CE2-CM1 et CM2, les horaires ne sont pas encore définis.

Il est précisé que l'organisation pour 2018-2019 restera inchangée, les séances se dérouleront en septembre et en juin pour les mêmes niveaux de classe.

- Fête de l'école :

Elle aura lieu le **23/06/18**, sous la forme de l'an passée.

Mme Marnet en profite pour remercier la mairie, ainsi que les associations Les Bénévoles, Les Jeux de L'Escotais et le Comité des fêtes pour leur mobilisation.

**2- Prévision des effectifs 2017-2018.**

Il n'y a pas de mesure de fermeture de classe prise cette année mais les effectifs sont en baisse sur les années à venir.

Pour la rentrée 2018 sont prévus :

17 CP	16 CE1	17 CE2	18 CM1	19 CM2,
-------	--------	--------	--------	---------

Soit 87 élèves contre 92 cette année.

**3. Rythmes scolaires.**

Le conseil d'école devait statuer en ce jour des modalités d'organisation des rythmes scolaires pour la rentrée 2018, à savoir :

- un retour aux 4 jours d'école
- un maintien à 4 jours et demi d'école.

Mme Marnet propose le vote à main levée, qui est accepté.

Les enseignantes rappellent à ce sujet que, pour le bien-être des enfants, elles sont pour la semaine à 4 jours et demi d'école depuis de nombreuses années, soit comme elle est organisée à l'heure actuelle, soit avec une diminution des TAP à 3 heures répartis soit en 3x1h, soit en 4x45 minutes (ce qui n'est pas envisagé par la mairie à ce jour).

Elles demandent donc à Mme Lamandé si les organisations prévues par la mairie seront toujours les mêmes à l'issue du vote, à savoir :

- un retour à 4 jours, ou
- un maintien à 4 jours et demi avec 2x1h30 de TAP.

Madame Lamandé ne pouvant pas se prononcer au nom des autres conseillers, les enseignantes expliquent qu'elles préfèrent s'abstenir car elles ne sont pour aucune de ces 2 propositions.

Cela fait naître des questions des représentants de parents qui s'interrogent sur ce vote. Qui fait l'emploi du temps ? Qui est décisionnaire en cas de désaccord ?

Mme Moreau explique que :

- la décision finale appartient au DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale) qui étudie les propositions faites par la mairie à l'issue de ce vote
- la proposition de l'emploi du temps intervient dans un second temps et appartient à la mairie

Madame Lamandé rappelle que les emplois du temps scolaires ont jusqu'à maintenant toujours été fait en collaboration avec la mairie et les écoles, que la Communauté de Commune souhaite que l'organisation des écoles soit harmonisée et que M. Blanquer a le

projet d'ici deux ans d'instaurer le mercredi comme une journée dédiée au sport et à la culture.

Les résultats du sondage proposé aux familles par la mairie et réalisé en collaboration avec les parents élus sont annoncés. Sur 104 familles, 78 se sont exprimées :

- 42 voix pour le maintien à 4 jours et demi (15 en maternelle, 27 en élémentaire)
- 36 voix pour le retour à 4 jours (7 en maternelle, 29 en élémentaire)

Suite à tous ces échanges, le vote est soumis et donne les résultats suivants :

- 3 voix pour le retour à 4 jours
- 4 voix pour le maintien à 4 jours et demi
- 4 abstentions.

Les parents représentants demandent de faire remonter la position des enseignantes au prochain Conseil Municipal.

#### 4. Questions diverses.

- Mme Marnet renouvelle sa demande à la mairie pour l'installation d'une ouverture électrique du portail. Elle doit en effet très régulièrement laisser ses élèves seuls dans la classe pour ouvrir le portail (qui doit obligatoirement rester fermé à clé) en raison de multiples intervenants travaillant dans l'école (kinésithérapeutes, ergothérapeutes, RASED...).
- Demande à la mairie pour l'installation d'un plus grand grillage côté rue dans la cour de l'école.
- Demande pour la réfection du sol entre le bâtiment du cycle 3 et l'ancien bac à sable où il est très fréquent d'avoir de grandes flaques d'eau et beaucoup de boue.
- Demande de mettre les horaires de l'école sur le blog, à quoi il est répondu qu'il suffit d'aller sur le site internet [www.education.gouv.fr/annuaire/37-indre-et-loire/saint-paterne-racan/etab/ecole-elementaire-publique.html](http://www.education.gouv.fr/annuaire/37-indre-et-loire/saint-paterne-racan/etab/ecole-elementaire-publique.html)
- Les parents demandent si les jeux de cour ont été renouvelés. Ils l'ont été partiellement avec l'argent de la coopérative. Du petit matériel a pu être acheté (planches à roulettes, échasses, ballons...).
- Mme Lamandé annonce que les travaux pour la rampe d'accès au bâtiment du bas demandés lors du conseil précédent seront faits au mois de juillet 2018.
- Pas de nouvelles concernant la BDSL Orange pour un accès plus rapide à Internet.
- Les concours de dictée et le Kangourou des maths sont maintenus pour les CE2-CM1 et CM2.
- La mairie a doté l'école d'un 4<sup>ème</sup> talkie-walkie pour les effectuer les PPMS (plan particulier de mise en sûreté).
- L'intervention sur le harcèlement, réalisée par l'infirmière scolaire Mme Linger, a eu lieu le 14/12/17, à raison de 45 minutes par classe. Elle portait sur les notions de savoir vivre ensemble jusqu'à celle de harcèlement, de façon progressive du CP au CM2. La participation des enfants a été active et des prolongements ont été faits en classe. Les CM2 ont réalisé des affiches qui sont réparties dans l'école. Les parents représentants demandent le renouvellement de cette intervention pour les années à venir.

🕒 19h53 Fin de séance

Mme Marnet



Mme Nobilleau

